

MALFAIT Albert
25 Avenue de la Gare
78650 BEYNES

Commission d'enquête
SAGE de la MAULDE

Président de l'Association des Riverains de la Mauldre
Président de l'AAPPMA la Gaule Beynoise
Tel : 06 44 1 52 09

Objet : Complément d'enquête publique sur la modification du SAGE de la Mauldre

Beynes le 13 février 2015

Monsieur le Président,

J'ai pris bonne note que les éléments d'étude apportés dans mon courrier du 14/11/2013 seront pris en compte lors de l'analyse du fonctionnement global des ouvrages hydrauliques à vocation de gestion des crues (disposition 55).

Le Maître d'ouvrage précise également « *qu'il faut cependant noter que le COBAHMA n'est pas un organisme de contrôle.*

La définition précise de travaux recréant des zones d'expansion des crues n'est pas du ressort du SAGE mais de programmes opérationnels bien qu'il les encourage. Les éléments apportés seront intégrés à la réflexion sur ce sujet. »

Les plans d'action proposés contre le risque d'inondation tels que décrits par le SAGE de la Mauldre repose principalement sur la limitation du ruissellement :

- au débit maximum de 1l/s/ha pour des pluviométries de 56 mm ou 70 mm (selon les cas) en 12h
- le plus en amont possible par infiltrations et retenues à la source,

étant précisé que le débit de fuite de 1l/s/ha « tient compte de l'existence d'ouvrages de régulation disposant d'une capacité suffisante pour accueillir des eaux pluviales supplémentaires ».

Ces rappels m'amènent à apporter les précisions suivantes en complément de mon courrier du 14/11/2013.

1. Dès lors que l'objectif de lutte contre les inondations repose sur l'existence d'ouvrages de régulation, il apparaît indispensable qu'un organisme de contrôle, indépendant du donneur d'ordre d'entretien des ouvrages, puisse vérifier le bon état et le bon fonctionnement des dits ouvrages au même titre que les exploitants des stations d'épuration sont assujettis à mettre en place l'auto-surveillance de leurs

dispositifs. Ceci est d'autant plus important que le débit de fuite de 1 l/s/ha représente déjà une situation de crue (# 22 m³ /s à Beynes auxquels il faut ajouter les débits liés à l'épuration des eaux usées).

2. La Déclaration d'Intérêt Général accordée par Monsieur le Préfet des Yvelines le 22 juin 2012 pour un programme de travaux, sur 5 ans, présenté par le SIAMS ne fait pas mention de travaux afférents à d'éventuels dispositifs d'expansion de crue mais porte essentiellement sur des travaux de renaturation de berges et de restauration hydromorphologique.

L'évaluation des moyens matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre et au suivi du SAGE présentée dans le mémoire conclusif montre qu'aucun moyen n'est prévu pour la gestion quantitative des eaux superficielles. Difficile de parler d'encouragement !

3. La mise en œuvre d'une stratégie d'infiltration, si l'on peut s'accorder qu'il s'agit là d'une solution absolument nécessaire sur toute opération nouvelle pour ne pas dégrader la situation actuelle, va s'avérer extrêmement délicate et coûteuse sur l'existant notamment en zones rurales, ne serait-ce que la reconstruction de haies alors que celles-ci ont été détruites petit à petit, le recensement des écoulements pluviaux canalisés, ...

L'infiltration a aussi ses limites liées aux capacités d'absorption des sols et les bassins d'infiltrations sont fréquemment remplis par des pluies de faible ou moyenne intensité mais qui se répètent pendant plusieurs jours ce qui rend ces bassins inopérants en cas de pluie importante.

4. Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement hydraulique du bassin de la Mauldre Supérieure a été créé par arrêté préfectoral du 07/08/1974 à la suite des inondations subies par certaines communes de la partie supérieure de la vallée de la Mauldre. Il avait pour objet syndical à sa création « *l'étude et la réalisation des travaux d'aménagement hydraulique du bassin de la Mauldre supérieure en vue d'assurer l'écoulement normal et de lutter contre les inondations subies par certaines communes de la partie supérieure de la vallée de la Mauldre.* ». Le champ de ses prérogatives s'est étendu depuis sa création et son action est cohérente avec les orientations adoptées dans le cadre du sage de la Mauldre de 2001. Il est toutefois regrettable que son influence ne soit pas « calquée » sur l'ensemble des collectivités du bassin versant de la Mauldre pour « *la mise en œuvre de cette politique publique dont l'objet et la finalité ne peuvent être contraints par les frontières communales* » (*conclusion du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Île de France – septembre 2008*).

Cette cohérence montre clairement la relation de cause à effet entre le SAGE, les options du COBAHMA et les engagements du SIAMS ce qui conduit à l'absence d'initiative concernant la gestion quantitative des eaux superficielles alors que les riverains ne sont pas à l'abri du risque d'inondation dans l'état actuel des choses.

Le programme proposé par le SAGE manque d'ambition quant à la gestion quantitative des eaux superficielle. Il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux bassins de retenue qui s'avèrent d'une réalisation coûteuse. Les vallées du bassin versant de la Mauldre et de ses affluents proposent de nombreuses possibilités d'expansion de crue qui préserveraient les zones habitées contre le risque d'inondation. Il ne s'agit pas de chercher uniquement la limitation des débits de fuite à 1l/s/ha mais plutôt de définir les débits maximum tolérables pour chacune des agglomérations et de faire en sorte que ces débits ne soient pas dépassés.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de « réguler » les débits apportés par chacun des affluents principaux aux moyens de dispositifs déprimogènes (fixes ou automatisés) placés en amont des agglomérations et provoquant l'expansion dans les prairies. Ces systèmes peuvent être

des canaux Venturi ou des vannes à fermeture vers le bas qui permettent d'assurer la continuité hydraulique de la rivière.

Un renforcement des points de mesure des débits permettrait d'avoir une vision globale des épisodes de crue et donnerait la possibilité de gérer la répartition des débits depuis un poste centralisé (cas de systèmes automatisés)

Des zones d'expansion de crue peuvent être réalisées par exemple (non limitatif) sur la Mauldre en amont du pont de l'Estendart, sur le ru de Maldroit en amont de Beynes, sur le ru de Gally en aval de Chavenay et/ou dans le camp militaire de frileuse...

En fonction de la pente, des zones d'expansion pourraient se succéder sur un même cours d'eau de manière à limiter les hauteurs d'eau à des valeurs inférieures à 1m.

La maîtrise des crues pourrait ainsi s'obtenir en jouant sur les capacités de rétention de chaque bassin versant secondaire.

Les perspectives budgétaires des collectivités locales sont alarmantes avec la baisse des dotations de l'état sur 3 ans. Les agences de l'eau sont en passe d'être contraintes également à de fortes restrictions de leurs programmes. Dans ce contexte, il apparaît important d'aller à l'essentiel et de revenir à certains fondamentaux. La lutte contre le risque d'inondation, l'amélioration de la qualité des rejets sont, de mon point de vue et de celui des riverains, les thèmes majeurs auxquels nous devrions consacrer prioritairement notre énergie et nos moyens.

Je suis prêt à échanger sur ces points de vue avec les techniciens chargés de proposer des solutions pérennes et économiques à ces problématiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Albert MALFAIT

PS. La poésie ayant parfois de meilleurs arguments que tout exposé technique, je vous livre ma « profession de foi » pour la Mauldre quand je promène mes pas sur ses berges à Beynes.



LA MAULDRE A BEYNES

*C'est un trou de verdure où pleure une rivière.
Elle, qui a tant donné, n'est plus qu'un exutoire,
La vase, peu à peu, estompe ses gravières
Comme lentement s'en efface la mémoire.
Peuple des Yvelines, Beynois, n'entendez-vous
Les appels de la Mauldre à chaque pollution ?
Ils me brisent le cœur, m'interpellent ; pas vous ?
Vous lui tournez le dos sans aucune émotion
Et sacrifiez à un fatalisme coupable
Ce bien, si précieux, dont vous êtes redevables
Devant vos enfants ; si l'eau est source de vie,
Comprenez avant tout qu'il s'agit de « leur » vie,
De « leur » histoire, et qu'il est temps de leur rendre
Ce que, peu à peu, nous nous sommes laissé prendre,
Pour qu'un jour ils se disent, j'en fais la prière,
« C'est un trou de verdure où chante une rivière... »*

Albert MALFAIT

Inspiré d'Arthur Rimbaud « Le dormeur du val »